

prendre l'initiative de suggérer à toutes les provinces la possibilité de réunir une conférence pour discuter de cette question en particulier? Un mois de délai en plus ne changera pas grand-chose à l'affaire.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, depuis des années maintenant, l'opposition et mon honorable ami, en particulier, nous disent que nous négligeons la constitution. Nous nous proposons d'agir dans ce domaine en décembre et, maintenant, ils proposent que nous mettions cet ordre du jour à l'écart pour traiter des droits miniers sous-marins.

M. Lewis: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La parole est au député de York-Sud sur la question de privilège.

M. Lewis: Je vous dis bien respectueusement, monsieur l'Orateur, que le premier ministre n'a pas le droit de déformer les propos tenus par un autre député. Je n'ai pas proposé que cette conférence soit mise à l'écart. En fait, j'ai dit qu'un ajournement d'un autre mois environ sur cette question importerait peu. Le très honorable représentant a sûrement compris que j'ai voulu dire que cela n'empêcherait pas la conférence d'être tenue au cours du mois, mais qu'une autre conférence pourrait être tenue plus tard. Ce jeu politique me déplaît. (*Applaudissements*)

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès du député. J'ai cru en toute sincérité qu'il proposait que la question soit étudiée en décembre. S'il veut parler d'une autre conférence, je peux simplement lui répondre que, vendredi dernier, j'ai écrit aux provinces leur demandant leur opinion sur l'affaire. Si elles estiment qu'une conférence fédérale-provinciale doit avoir lieu, je serais sûrement disposé à en tenir une.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire sur ce même sujet.

Depuis que la décision de la Cour suprême a été rendue, le très honorable premier ministre a-t-il reçu des contestations de la part de certaines provinces, au sujet de cette décision, et certaines provinces ont-elles exprimé l'intention de contester ou ont-elles demandé au gouvernement central d'organiser une rencontre en vue de discuter cette décision?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il y ait eu de représentation précise dans ce sens. J'ai lu dans les journaux, comme l'honorable député l'a certainement fait lui aussi, des déclarations

de certains premiers ministres provinciaux qui n'étaient pas d'accord avec l'opinion, mais, à ma connaissance, toutes les provinces attendaient pour voir ce que nous voulions dire, M. Pearson, d'abord, et moi-même, ensuite, lorsque nous avons déclaré que nous proposerions une base équitable de solution. Et maintenant que nous la leur avons proposée nous attendons leur réponse.

[*Traduction*]

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser encore une question à seule fin de savoir si le premier ministre honore présentement les engagements pris par son prédécesseur. Je vais lire un extrait de sa déclaration d'hier publiée à la page 3342 du *hansard* et lui demander si c'est bien ce qu'il a dit.

Mon prédécesseur, M. Pearson, a indiqué, en juillet 1965, lors de la conférence fédérale-provinciale, comme je l'ai dit moi-même le 19 septembre à la Chambre, que nous nous proposons de recourir maintenant à la négociation.

Le premier ministre voudrait-il nous dire si c'est vraiment là ce qu'il fait présentement.

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur. Nous avons fait une proposition. Je le répète, si l'on a mieux à nous proposer, nous en tiendrons certainement compte, mais il faut bien commencer avec quelque chose. A notre avis, c'est un bon point de départ.

L'hon. M. Stanfield: C'est donc un point de départ.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'aurais une autre question supplémentaire à poser au premier ministre. Juge-t-il que la mesure adoptée à la Chambre est raisonnable et ne croit-il pas qu'il serait juste que les légistes de la Couronne conservent l'interprétation qu'ils avaient donnée lors de l'adoption de la mesure?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, on ne devrait pas me demander d'affirmer d'une façon aussi générale que toutes les décisions prises à la Chambre sont raisonnables.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je pense que nous devrions passer à un autre sujet. Comme les députés le savent, les questions supplémentaires sont laissées à la discrétion de la présidence, et il convient à un certain moment de changer de sujet. Si plus tard nous sommes à court de questions ou de nouveaux sujets, nous pourrions revenir là-dessus.

M. MacInnis: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.